



13 février 2014

(14-0869)

Page: 1/2

Comité des sauvegardes

Original: anglais

**NOTIFICATION, AU TITRE DE L'ARTICLE 12:1 A) DE L'ACCORD SUR  
LES SAUVEGARDES, DE L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE  
ET DES RAISONS DE CETTE ACTION**

INDONÉSIE

*(Profilés en I ou en H en autres aciers alliés)*

La communication ci-après, datée du 12 février 2014, est distribuée à la demande de la délégation de l'Indonésie.

En vertu de l'article 12:1 a) de l'Accord de l'OMC sur les sauvegardes, la République d'Indonésie souhaite informer par la présente le Comité des sauvegardes que le Comité indonésien des sauvegardes (*Komite Pengamanan Perdagangan Indonesia/KPPI*), dénommé ci-après l'"autorité chargée de l'enquête", a ouvert une enquête en matière de sauvegardes au sujet des importations de profilés en I ou en H en autres aciers alliés, relevant des positions 7228.70.10.00 et 7228.70.90.00 du SH.

Le 15 janvier 2014, l'autorité chargée de l'enquête a reçu de la société PT. Gunung Garuda, dénommée ci-après "le requérant", une demande visant l'application d'une mesure de sauvegarde à l'encontre des importations de profilés en I ou en H en autres aciers alliés relevant des positions 7228.70.10.00 et 7228.70.90.00 du SH. Après avoir examiné la demande dûment documentée, l'autorité chargée de l'enquête a conclu qu'il existait des éléments de preuve suffisants pour justifier l'ouverture d'une enquête en matière de sauvegardes.

**1 DATE À LAQUELLE L'ENQUÊTE A ÉTÉ OUVERTE**

L'enquête a été ouverte le 12 février 2014.

**2 PRODUIT FAISANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE**

- a. profilés en I d'une hauteur ou d'une largeur de 100 mm à 600 mm et profilés en H d'une hauteur ou d'une largeur de 100 mm à 350 mm, en autres aciers alliés, simplement laminés ou filés à chaud relevant de la position 7228.70.10.00 du SH; et
- b. profilés en I d'une hauteur ou d'une largeur de 100 mm à 600 mm et profilés en H d'une hauteur ou d'une largeur de 100 mm à 350 mm, en autres aciers alliés, simplement laminés ou filés à chaud relevant de la position 7228.70.90.00 du SH.

**3 RAISONS POUR LESQUELLES L'ENQUÊTE A ÉTÉ OUVERTE**

L'enquête a été ouverte après une évaluation des éléments de preuve *prima facie* fournis dans la demande visant l'application d'une mesure de sauvegarde présentée par le requérant, qui est l'un des principaux producteurs du produit faisant l'objet de l'enquête en Indonésie.

Les données communiquées par le requérant ont montré que le volume des importations du produit faisant l'objet de l'enquête avait augmenté, ce qui causait ou menaçait de causer un dommage grave pour le requérant.

Les documents ont aussi fait apparaître une évolution négative de la production, des ventes intérieures, de l'emploi, des stocks, de la capacité d'utilisation, des profits et des pertes et de la part du marché intérieur absorbée par les importations accrue.

#### **4 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Toute opinion ou observation doit être formulée par écrit et communiquée à l'adresse suivante:

**THE INDONESIAN SAFEGUARDS COMMITTEE**  
(*Komite Pengamanan Perdagangan Indonesia/KPPI*)  
Jl. M.I. Ridwan Rais No.5, Building I, 5<sup>th</sup> floor, Jakarta 10110  
Téléphone/fax: (62-21) 385 7758  
Adresse électronique: [kppi@kemendag.go.id](mailto:kppi@kemendag.go.id)

---